



Anne Hidalgo ouvre la concertation pour la modernisation de la collectivité parisienne

Anne Hidalgo a ouvert aujourd'hui, devant le Conseil de Paris, le débat sur la modernisation de la collectivité parisienne. Ses objectifs : adapter l'institution aux nouveaux besoins de la population, simplifier les processus de décision et ainsi renforcer l'efficacité de l'action publique.

Au fil des siècles, les collectivités françaises ont connu de nombreuses évolutions dans leur organisation. Les différentes étapes de décentralisation ont considérablement renforcé leurs pouvoirs et leurs responsabilités.

Le statut de Paris n'a lui jamais été réformé en profondeur par le législateur. Les textes régissant l'organisation administrative de la capitale, et la répartition des compétences avec l'Etat, datent de la Révolution française. Le découpage des arrondissements a lui été défini en 1859. Cet héritage historique comporte de nombreux régimes dérogatoires, qui n'ont souvent plus de justification ni de réalité, et qui font que Paris n'a toujours pas aujourd'hui les mêmes droits que les autres collectivités françaises, et cela dans de nombreux domaines.

Face à ce constat, les élus parisiens ont pris l'initiative de moderniser progressivement le fonctionnement de la collectivité et de son administration. Depuis 1977, date de la première élection du Maire de Paris au suffrage universel, ils n'ont eu de cesse par exemple d'opérer un rapprochement progressif entre la Ville et le Département de Paris, dans le souci constant d'un meilleur service rendu aux citoyens.

Anne Hidalgo a eu à cœur d'accélérer ce processus de modernisation depuis le début de son mandat. En un an et demi, elle a fusionné elle a fusionné plusieurs directions et échelons hiérarchiques, développé la transversalité notamment pour les fonctions supports, ou encore mutualisé les ordres du jour du Département et de la Ville au Conseil de Paris.

Ces mesures ont permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et ainsi de renforcer encore davantage l'efficacité des services publics. Elles permettent aujourd'hui de passer à une nouvelle étape : la réforme institutionnelle. Dans un contexte de profonde réforme territoriale et institutionnelle, comportant la création au 1er janvier 2016 de la Métropole, Anne Hidalgo veut engager la construction de la collectivité parisienne du XXI^e siècle.

Ce projet se fonde sur trois axes :

1. La fusion de la Ville et du Département, jugée « logique » et « à étudier attentivement » par la Chambre Régionale des Comptes, pour acter l'existence d'une entité unique ;
2. Une réflexion pour redessiner les arrondissements, pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques et permettre de créer de nouvelles synergies sources de simplification et d'efficacité
3. La suppression de dispositions dérogatoires accumulées au fil des décennies, souvent complexes voire illisibles, afin que le Maire de Paris ait enfin des pouvoirs comparables à ceux des autres Maires de France.

Ce projet repose sur une méthode : la concertation. Anne Hidalgo a proposé mardi de constituer un groupe de travail, composé des Maires d'arrondissements et de groupes politiques présents au Conseil de Paris, qui définira des propositions d'ici la fin de l'année 2015. Les Parisiens auront eux aussi leur mot à dire : la plateforme d'idéation idee.paris.fr leur permettra d'exprimer leurs attentes et leurs propositions, qui pourront être débattues et amendées par tous.

En parallèle, la Ville associera la Préfecture de Région, la Préfecture de police et le gouvernement afin d'élaborer ensemble le calendrier et les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme institutionnelle. L'Exécutif parisien souhaite que cette démarche aboutisse à l'étude de dispositions législatives par le Parlement en 2016.

A la clé pour tous les Parisiens : une action publique plus efficace et plus économe des deniers publics, une nouvelle impulsion démocratique et une répartition des compétences enfin compréhensible par tous.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr